

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six le seize septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. ALQUIER Jérémy et après convocations régulièrement faites par voie dématérialisée le 8 septembre 2026,

Nombre de Membres : 19
Présents : 12

En exercice : 19
Votants : 17

Présents : Jérémy ALQUIER - Julie DURAND - Christian SEGUIER- Claude FABRE - Nicole GIMENO - Jérôme CROS - Mélanie RUZAFÀ - Hugo MUSSET - Anthony DURAND - Martine BETEILLE - Alain VIDAL - Tatiana CORREIA DE JESUS

Absent : Luc CABROL - Cédric CARME

Ont donné pouvoir : Françoise CANOVAS à Nicole GIMENO
Catherine DUFOUR à Julie DURAND
MAFFRE Xavier à Tatiana CHAYLA DE JESUS
BERNARD Delphine à Martine BETEILLE
Nicole SUC à Jérôme CROS

Secrétaire de séance : Mélanie RUZAFÀ

OBJET : SUBVENTION ASSOCIATION « FAMILY CAT »

LE CONSEIL MUNICIPAL, décide d'accorder une subvention d'un montant de 150 € à l'association « Family Cat » pour soutenir ses actions de stérilisation, de contrôle de la population et de protection des chats errants sur la commune.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire de séance : Mélanie RUZAFÀ
Pour extrait conforme, à Saint Amans Sout



Le Maire
Jérémy ALQUIER

Acte rendu exécutoire après télétransmission en préfecture et publication le 17 septembre 2026